

RAPPORT ANNUEL

FEDERATION FRIBOURGEOISE DES ENTREPRENEURS  
FREIBURGISCHER BAUMEISTERVERBAND

2000



JAHRESBERICHT

Givisiez, le 30 mai 2001

## SOMMAIRE / INHALTSVERZEICHNIS

<i>Document / Dokument</i>	<i>Page / Seite</i>
Rapport du Président	3
Der Präsidentenrapport	5
Séances et délégations	7
Assemblées de la Fédération	8
Rencontres avec nos autorités	8
Mutations des membres	9
Commissions et représentations	10
Organigramme de la Fédération	16
Formation professionnelle	17
Divers secrétariats gérés par la FFE	19
Statistiques / Statistiken	23
Conclusion / Schlußfolgerung	25
Annexes au rapport annuel	26
<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Liste des membres du comité</b></li><li>• <b>Liste des membres de la FFE</b></li><li>• <b>Liste des membres honoraires</b></li><li>• <b>Liste des membres vétérans</b></li></ul>	

# RAPPORT DU PRESIDENT

*(Discours du Président présenté à l'assemblée générale extraordinaire du 14 décembre 2000)*

C'est avec plaisir que je vous salue à notre assemblée de fin d'année. Il est toujours intéressant de se retourner pour voir le chemin parcouru car ce moment nous offre une pause bienvenue dans un monde toujours plus stressant et toujours plus exigeant. Il est aussi important de voir si la ligne qui a été suivie correspond aux objectifs que nous nous étions fixé, et le cas échéant de corriger le tir ou tout simplement nous adapter aux nouvelles évolutions de la société en générale et du marché en particulier.

Sur le plan de notre organisation interne, cela fait maintenant une année que notre nouvelle équipe travaille dans sa composition actuelle.

Je dois, avant tout, les remercier pour l'excellent travail accompli durant cette année. Le bouleversement que nous avons subi a nécessité un énorme travail de tri, de classement et de remise en ordre pour pouvoir repartir sur des bases saines. Les heures supplémentaires n'ont pas été comptées, mais le résultat est là, nous sommes maintenant à jour avec une organisation claire et des outils modernes. Nous sommes à même d'offrir à nos membres les services qu'ils attendent de nous.

Mais, ne vous méprenez pas, nous sommes conscients que ce n'est qu'une étape et il est vital que nous nous interroguions perpétuellement pour corriger nos manquements et nous adapter aux nouvelles données. Dans cette optique j'insiste pour que les retardataires répondent à notre enquête ; il est absolument essentiel que nous ayons un maximum de réponses.

Dans le domaine de la formation, les changements ont certes été moins apparents et nos formateurs ont continué et approfondi l'excellent travail qu'ils accomplissent auprès de nos jeunes.

Je ne veux pas m'étendre dans ce domaine, nos responsables vous présenteront mieux que moi le résultat de leur travail et de leurs réflexions.

Nous avons actuellement plusieurs projets sur notre table. Je souhaite vous informer des développements principaux.

Comme vous avez pu le constater, les discussions relatives à la convention collective se sont passées plus rapidement que l'année passée. Il est clair que nous ressentons la pression des régions fortes de notre pays. Mais je pense que ce signe clair est important spécialement si nous tenons compte des difficultés de recrutement que nous rencontrons. Certes le salaire n'est pas tout et l'amélioration des autres conditions est également nécessaire. Je pense plus particulièrement à la retraite anticipée et à la sécurité. Ce sont là des domaines que nous étudions et nous essayons de trouver des solutions adaptées à notre canton et à notre branche.

L'organisation du contrôle du travail aux noir est maintenant terminée et dès le début de 2001 les contrôles seront effectifs. La mise en place de ce contrôle, indispensable si nous voulons assurer des conditions de concurrence équitables, a été long mais le résultat est là. Le secrétariat en sera assuré par la FFE. Ce sera donc à nous d'en faire un outil efficace.

Le journal FLASH est de nouveau publié et je crois qu'il est très bien accueilli. Par contre nous attendons impatiemment vos réactions et éventuellement quelques articles sur des sujets qui vous préoccupent.

Nous avons également pu conserver le siège que M. Norbert Schuwey occupait à la commission de gestion de L'école de Sursee. En effet M. Edgar Schorderet a été nommé en tant que représentant de la Suisse Romande. Il était important pour le canton de Fribourg, et particulièrement sa pour sa partie alémanique que cette représentation reste chez nous.

Les contacts que nous entretenons avec nos autorités sont nombreux et réguliers. Nos réunions avec M. Lässer sont agendées à date fixe et nous permettent de faire le tour des problèmes qui nous ou qui le préoccupent. Ces échanges sont fructueux et indispensables si nous voulons faire valoir notre point de vue.

Il est donc important que nous ayons le retour de nos membres si nous voulons que ces réunions soient encore plus profitables et reflètent encore mieux les préoccupations des entrepreneurs.

Mais notre action politique ne doit pas se résumer à ces contacts et à l'avenir nous devons améliorer notre présence que ce soit auprès du législatif en contactant les députés proches de notre sensibilité ou encore auprès des principaux responsables des départements et services cantonaux. Trop souvent nous nous apercevons que ces personnes ne sont pas au courant des problèmes que nous rencontrons et des contraintes que représentent certaines de leurs décisions. Il est important de le leur faire savoir, voir même de leur proposer certaines corrections ou modifications. En général ils sont très ouverts à une collaboration et la discussion peut être extrêmement fructifiant.

Pour terminer, je voudrais aborder un problème très complexe qui me préoccupe particulièrement et que vous pouvez certainement m'aider à résoudre. Oh ! ce n'est pas un problème nouveau, c'est même le problème majeur des entrepreneurs : LE NIVEAU DES PRIX.

En effet sans être fantastique la conjoncture s'améliore gentiment et même si du point de vue du portefeuille les prévisions sont encore terriblement à cours terme on sent que l'on est du bon côté de la barrière. Malgré cela on s'aperçoit que les prix ne remontent que très peu, en tout cas pas suffisamment pour permettre aux entreprises de se gérer de manière rationnelle et de reconstituer des réserves dignes de ce nom.

Mais que faire ? Je n'accepte pas l'attitude qui consiste à courber l'échine et à espérer des jours meilleurs. Nous risquons de les attendre longtemps, avec le risque supplémentaire que certains ne les atteignent tout simplement pas du tout.

Finalement pourquoi avons-nous de tels prix ? Primo parce que notre cher collègue qui nous fait concurrence ne sait pas calculer, qu'il spéculer sur les erreurs ou les sous-estimations de l'architecte et de l'ingénieur, d'ailleurs souvent à tort, qu'il paie mal ses ouvriers etc.; secundo parce que les travaux ne sont pas aussi faciles que prévus, parce qu'il ne fait pas toujours beau temps, etc., etc.

Ce que nous pouvons faire, nous FFE, c'est améliorer les relations entre nos membres.

Il n'est plus question de régler le marché, par contre, je pense que le fait d'être concurrent n'empêche pas le respect mutuel et souvent un coup de téléphone permettrait d'arrondir bien des angles sans que quelqu'un y perde quelque chose. En cas de litige, c'est volontiers que nous jouons les arbitres.

Je le répète encore une fois, nous sommes également à votre disposition pour intervenir auprès des mandataires ou des maîtres de l'ouvrage. S'il est préférable que vous restiez en retrait nous sommes là pour vous appuyez.

Il faut aussi que les maîtres d'ouvrage sachent qu'ils prennent un risque en adjugeant à certaine entreprise. Ca aussi nous pouvons le leur faire savoir.

Par contre, nous ne pouvons rien faire si vous ne nous appuyez pas, si vous ne nous donnez pas la matière pour intervenir.

Quant à vous entrepreneurs je vous demande un peu de courage et de fierté. Vous connaissez votre métier, n'acceptez pas n'importe quelle condition, n'acceptez pas de réaliser ce qui vous paraît aberrant. Vous avez le droit d'être exigeant vis-à-vis de vos partenaires, vous avez le droit d'être respectés.

La situation ne s'améliorera pas du jour au lendemain, mais si chacun y met du sien nous avons la possibilité de bien progresser.

Encore une fois un grand merci à vous tous pour votre confiance, merci à nos collaborateurs pour leur travail.

**Luc Pasquier**

# DER PRÄSIDENTENRAPPORT

(Nachdruck der von unserem Präsidenten an der ausserordentlichen Generalversammlung vom 14. Dezember 2000 gehaltenen Rede)

Es ist immer interessant, sich umzudrehen, um den zurückgelegten Weg zu betrachten. Diese Pause wird oft willkommen geheissen in dieser immer aufreibenderen und immer fordernderen Welt. Es ist auch wichtig, zu überprüfen, ob die gezogene Linie unseren gesetzten Zielen entspricht, ob sie korrigiert werden muss oder ob wir uns ganz einfach den neuen Entwicklungen in der Gesellschaft im Allgemeinen und jenen des Marktes im Speziellen anpassen müssen.

Was unsere interne Organisation anbelangt, arbeitet unser neues Team nun seit einem Jahr in der aktuellen Zusammensetzung.

Ich muss mich in erster Linie bei diesem Team für die in diesem Jahr geleistete Arbeit bedanken. Die vorgenommenen Änderungen haben eine grosse Sortierungs- und Ablagearbeit, aber auch ein In-Ordnung-Bringen benötigt, damit wir auf guter Basis neu beginnen konnten. Die Überstunden haben wir nicht gezählt, aber das Resultat ist heute sichtbar, wir haben nun eine klare Organisation und moderne Werkzeuge und können unseren Mitgliedern jene Dienstleistungen anbieten, die sie von uns erwarten.

Aber verstehen wir uns nicht falsch: wir wissen, dass dies nur eine Etappe ist, und dass es notwendig ist, uns ständig in Frage zu stellen, um uns allenfalls zu korrigieren und uns neuen Gegebenheiten anzupassen. Diesbezüglich bestehe ich darauf, dass die Nachzügler unsere Umfrage beantworten; es ist absolut notwendig, dass wir möglichst zahlreiche Antworten erhalten.

Im Schulungsbereich sind die Änderungen gewiss weniger sichtbar, unsere Ausbilder haben ihre ausgezeichnete Arbeit mit unseren Jungen weitergeführt und vertieft.

Ich gehe nicht weiter auf diesen Bereich ein, unsere Verantwortlichen werden das Resultat ihrer Arbeit und ihre Überlegungen besser darstellen.

Momentan stehen mehrere Projekte an. Ich möchte Sie über die wichtigsten Entwicklungen informieren.

Wie Sie feststellen konnten, gingen die Gespräche bezüglich des Gesamtvertrags rascher voran als letztes Jahr. Natürlich fühlen wir den Druck, den die starken Gegenden unseres Landes ausüben. Dennoch denke ich, dass dieses klare Zeichen wichtig ist, vor allem, wenn wir an die Anstellungsschwierigkeiten denken, mit denen wir uns auseinandersetzen müssen. Klar ist das Gehalt nicht alles, und die anderen Konditionen müssen ebenfalls verbessert werden. Ich denke insbesondere an die vorzeitige Pensionierung und an die Sicherheit. Das sind Bereiche, über die wir nachdenken und in denen wir Lösungen suchen, die den Gegebenheiten unseres Kantons und unserer Branche entsprechen.

Die Organisation für die Schwarzarbeitkontrolle ist abgeschlossen und ab anfangs 2001 werden die Kontrollen durchgeführt. Die Organisation dieser Kontrolle, die absolut notwendig ist, wenn wir gerechte Konkurrenzbedingungen gewährleisten wollen, nahm viel Zeit in Anspruch, aber das Resultat ist nun da. Der FBV übernimmt das Sekretariat. Somit wird es an uns liegen, daraus ein wirkungsvolles Werkzeug zu machen.

Die Zeitung FLASH ist wieder erschienen, und ich glaube, dass sie gut angekommen ist. Wie erwarten hingegen ungeduldig Ihre Reaktionen und vielleicht ein paar Artikel über Themen, die Sie beschäftigen.

Wir konnten auch den Sitz beibehalten, den Herr Norbert Schuwey in der Führungskommission der Schule von Sursee besetzte. Herr Edgar Schorderet wurde als Vertreter für die Westschweiz nominiert. Für den Kanton Freiburg - insbesondere für seinen deutschsprachigen Teil - war es wichtig, dass diese Vertretung bei uns bleibt.

Wir haben häufigen und regelmässigen Kontakt mit den Ämtern. Unsere Treffen mit Herrn Lässer sind festgesetzt und ermöglichen uns, Probleme zu besprechen, die uns oder ihn beschäftigen. Dieser Austausch ist fruchtbar und wichtig, wenn wir unseren Ansichtspunkt geltend machen wollen.

Es ist somit wichtig, dass wir von unseren Mitgliedern Feedback bekommen, wenn wir wollen, dass diese Versammlungen noch nützlicher werden, und dass sie vermehrt den Gedanken der Unternehmer entsprechen.

Unsere politische Tätigkeit darf sich aber nicht auf diese Kontakte beschränken, künftig müssen wir unsere Präsenz verbessern, sei dies gegenüber dem Gesetzgeber, indem wir die uns nahestehenden Delegierten kontaktieren, sei dies gegenüber den Hauptverantwortlichen der Kantonsdepartemente und -verwaltungen. Zu oft stellen wir fest, dass diese Personen nichts wissen von unseren Problemen und Einschränkungen, die gewisse ihrer Entscheide für uns bedeuten. Es ist wichtig, ihnen dies mitzuteilen, und ihnen vielleicht sogar gewisse Korrekturen oder Änderungen vorzuschlagen. Normalerweise sind diese Leute für eine Zusammenarbeit sehr offen, und ein Gespräch kann äusserst ertragreich sein.

Zum Abschluss möchte ich ein Problem ansprechen, das mir speziell am Herzen liegt, und zu dessen Lösung Sie bestimmt etwas beitragen können. Oh, es handelt sich nicht um ein neues Problem, es ist sogar das Hauptproblem der Unternehmer: DAS PREISNIVEAU.

In der Tat geht es der Konjunktur besser, auch wenn sie nicht phantastisch ist. Was das Portefeuille betrifft, sind die Aussichten zwar noch schrecklich kurzfristig, aber es ist zu fühlen, dass wir auf der richtigen Seite stehen. Dennoch steigen die Preise nur schwach an, jedenfalls nicht genügend, um den Unternehmen eine rationelle Führung zu erlauben, und Reserven anzusetzen, die diese Bezeichnung verdienen.

Was ist zu tun? Ich akzeptiere die Haltung nicht, die darin besteht, sich zu ducken und auf bessere Tage zu hoffen. Darauf können wir vermutlich noch lange warten; zudem laufen wir Gefahr, dass einige sie ganz einfach nicht erleben werden.

Weshalb haben wir eigentlich solche Preise? In erster Linie weil unser lieber Kollege, der uns Konkurrenz macht, nicht rechnen kann, weil er auf die Fehler oder Unterschätzungen des Architekten und des Ingenieurs zählt - vielfach übrigens fälschlicherweise -, weil er seine Arbeiter schlecht bezahlt, usw., usw. Zweitens sind die Arbeiten nicht so einfach, wie vorgesehen, weil nicht immer schönes Wetter herrscht, usw., usw.

Was wir, der FBV, machen können: die Beziehungen unter unseren Mitgliedern verbessern.

Es geht nicht mehr darum, den Markt zu regulieren, andererseits schliesst die Konkurrenz den gegenseitigen Respekt nicht aus. Oft würde ein Telefonanruf ermöglichen, Probleme zu regeln, ohne dass jemand zu kurz kommt. Bei Rechtsstreiten springen wir gerne als Schiedsrichter ein.

Ich wiederhole nochmals: wir stehen Ihnen auch zur Verfügung, um bei Bevollmächtigten oder Bauherren zu intervenieren. Wenn es von Vorteil ist, dass Sie im Hintergrund bleiben, sind wir da, um Ihnen beizustehen.

Die Bauherren müssen sich auch bewusst sein, dass sie ein Risiko eingehen, wenn sie einem bestimmten Unternehmen zusprechen. Das können wir ihnen auch erklären.

Wir können jedoch nichts machen, wenn Sie uns nicht unterstützen, wenn Sie uns keinen Grund zum Intervenieren geben.

Ich verlange ein wenig Mut und Stolz von euch Unternehmern. Sie kennen Ihren Beruf, nehmen Sie nicht irgendwelche Bedingungen an, akzeptieren Sie nicht, etwas umzusetzen, das Ihnen widersteht. Sie haben das Recht, gegenüber Ihren Partnern Ansprüche zu haben, Sie haben das Recht, respektiert zu werden.

Die Lage wird sich nicht von einem Tag auf den anderen verbessern, aber wenn jeder mitmacht, können wir gut vorwärtskommen.

Nochmals vielen Dank für Ihr Vertrauen, besten Dank an unsere Mitarbeiter für ihre Arbeit.

**Luc Pasquier**

## SEANCES ET DELEGATIONS

Comme chaque année, de nombreuses séances nationales et régionales ont occupé les membres du Comité de la FFE.

### ***Assemblée générale de la SSE***

L'assemblée générale de la SSE a eu lieu à Lucerne, le 15 juin 2000, au centre Culture et Congrès. Comme d'habitude, les membres de la HG Commerciale se sont réunis quelques heures auparavant pour délibérer et faire le bilan de leurs activités.

### ***Assemblées des délégués***

Contrairement à l'année précédente, les délégués ont accepté sans trop de discussions les propositions du Président Central, Monsieur Heinz Pletscher, concernant les augmentations salariales au 01.01.2001. Les négociations ont été rapidement menées, à la surprise générale, signe de bonne volonté des patrons à l'aube d'une reprise économique annoncée et confirmée.

### ***Réunions des Présidents, Directeurs et Secrétaires***

Les Présidents et le personnel permanent des sections se sont réunis plusieurs fois en 2000. Sous l'égide du secrétariat romand, par l'intermédiaire de son secrétaire général, Serge Oesch, de nombreux problèmes d'actualité ont été traités comme :

- Evolution des membres
- Entrées de commande, réserves de travail
- Site Internet de l'association faitière
- Négociations salariales
- Votations populaires, initiatives
- Loi sur le travail
- Problèmes contractuels avec les maîtres d'ouvrages
- Formation professionnelle, révision de la loi et financement
- Maîtrise d'entrepreneur, modules de formation
- Marchés publics
- Tarifs de régie
- Assurance qualité
- Sécurité, directive MSST

### ***Réunions des sections romandes***

Les sections romandes se sont réunies deux fois durant l'année 2000. La rencontre de printemps a été organisée par la section Genève de la SSE, le vendredi 5 mai 2000, séance qui a vu à l'ordre du jour les points principaux suivants :

- Négociations salariales
- Préparation de l'assemblée des délégués
- Formation professionnelle
- Marchés publics
- Taxe poids lourds

La rencontre d'automne a été, quant à elle, organisée par la section Jura-Bernois de la SSE, le 17 novembre 2000, à l'usine Vigier de Péry-Reuchenette. Les points principaux suivants étaient à l'ordre du jour :

- Accord salarial 2001
- Retraite anticipée
- Travail au noir
- Loi sur les cartels
- Préparation assemblée des délégués
- Présentation de Luc Pasquier au Conseil stratégique de la SSE

A l'issue de cette séance, les participants ont pu découvrir les imposants travaux entrepris par l'usine Vigier, percement d'un imposant et long tunnel, qui servira dans le futur au transport à l'usine de la matière première d'un nouveau gisement, situé de l'autre côté de la montagne.

## ASSEMBLEES DE LA FEDERATION

L'assemblée générale ordinaire du printemps s'est déroulée en Veveyse, le 8 juin 2000, dans le charmant village de St-Martin. Les délibérations furent suivies par un nombreux public composé des membres, d'invités ainsi que de représentants des autorités politiques du canton de Fribourg. Les discours successifs du Syndic de St-Martin, Monsieur Roger Braillard, de Monsieur Claude Lässer, Conseiller d'Etat, et de Monsieur Michel Chevalley, Préfet du district de la Veveyse, furent particulièrement appréciés et applaudis. A noter que Monsieur Heinz Pletscher, Président Central la SSE avait fait le déplacement de Zürich pour apporter le message de la société faïtière. Un exposé de Monsieur Gian Vils, avec l'étroite collaboration de René Schouwey, complétait l'information des membres sur l'organisation du Parifonds au niveau suisse et fribourgeois.

L'assemblée extraordinaire s'est déroulée à Neyruz, le jeudi 14 décembre 2000. Les points particuliers suivants furent traités:

- Bilan de la réorganisation de la FFE
- Inscription des soumissions
- Parcours de sécurité 2000
- Information sur les pourparlers

Il faut encore noter qu'à cette séance, le Manager de la FFE, a pu présenter un budget, pour l'année 2001, équilibré.

## RENCONTRES AVEC NOS AUTORITES

Deux réunions annuelles ont été programmées avec le Conseiller d'Etat en charge de la Direction des Travaux Publics. Ces séances ont eu lieu en 2000 les 5 juillet et 9 novembre. Les sujets suivants ont été abordés :

- Marchés publics, critères d'aptitude et d'adjudication
- Lutte contre le travail au noir
- Assurance qualité, plan qualité spécifique à un ouvrage
- Variations économiques dans le gros œuvre
- Programme des travaux de construction de l'Etat de Fribourg

Ces rencontres ont été très fructueuses et elles ont permis un échange d'idées et surtout de diriger les réflexions et les travaux de la FFE.

Un grand merci à Monsieur le Conseiller d'Etat Claude Lässer pour sa disponibilité.



## MUTATIONS DES MEMBRES

### ***Admissions***

Nous avons enregistré lors de l'assemblée du 8 juin l'adhésion des entreprises :

**SRT, Société Romande de Travaux SA à Châtel-St-Denis**  
**Roger Giller SA à Attalens**  
**F. Gugger AG à Morat**

Nous avons enregistré lors de l'assemblée du 14 décembre l'adhésion de l'entreprise :

**J.-F. Carrel SA à Avry-sur-Matran**

### ***Démissions***

Nous n'avons pas enregistré, lors des assemblées du 8 juin et du 14 décembre, de démissions.

### ***Membres décédés en 2000***

Un de nos membres est décédé durant l'année écoulée. Nous garderons en mémoire le souvenir de cette personne.

- **Francis Mantel**, Belfaux, membre en activité, décédé le 28.02.00, à l'âge de 56 ans

## COMMISSIONS ET REPRESENTATIONS

### *Fédération Fribourgeoise des Entrepreneurs*

#### **Bureau FFE**

Pasquier Luc, <i>Président</i>	Davet Jacques
Rüfenacht Martine, <i>Vice-Présidente</i>	Raemy Franz
Brodard Nicolas	Sulmoni Guido

#### **Comité FFE**

Pasquier Luc, <i>Président</i>	Meyer Manfred
Rüfenacht, Martine, <i>Vice-Présidente</i>	Papaux Patrick
Berchier François	Perler Heinrich
Brodard Nicolas	Raemy Franz
Chappuis Laurent	Rappo Urs
Davet Jacques	Ropraz Bernard
Dolder Fredy	Sulmoni Guido
Emonet Frédéric	Surchat Georges
	Tomasini Jean-Marc

### *Commissions Paritaires*

#### **Commission Professionnelle Paritaire (CPP)**

Emonet Paul	Brodard Nicolas (S)
Meyer Manfred	Davet Jacques (S)
Sulmoni Guido	Dolder Frédy (S)
Tomasini Jean-Marc	Chappuis Laurent (S)
	Gross Frédéric (S)

#### **Tribunal Arbitral**

Doutaz Pascal	Rappo Urs
Perler Heinrich	Rüfenacht Martine

#### **Pourparlers**

Berchier François	Pasquier Luc
Brodard Nicolas	Papaux Patrick
Chappuis Laurent	Perler Heinrich
Davet Jacques	Rappo Urs
Del'Monico August	Ropraz Bernard
Dolder Fredy	Rüfenacht Martine
Emonet Frédéric	Sulmoni Guido
Meyer Manfred	Surchat Georges
	Tomasini Jean-Marc

### **Bureau de la Commission Fribourgeoise du Parifonds-Construction (CFP)**

Davet Jacques  
Pasquier Luc

Sulmoni Guido  
Rüfenacht Martine (S)

### **Comité de la Commission Fribourgeoise du Parifond-Construction (CFP)**

Davet Jacques  
Dolder Fredy  
Pasquier Luc

Rüfenacht Martine  
Schuwey Norbert  
Sulmoni Guido

## **Formation professionnelle**

### **Commission de la formation professionnelle**

Papaux Patrick, *Président*  
Maradan Claude, *Vice-Président*  
Aebischer Pascal

Mivroz Raymond  
Surchat Georges  
Perler Heinrich

### **Maçons / constructeurs de routes / Art. 41**

Papaux Patrick, *Président*  
Maradan Claude

Mivroz Raymond  
Philipona Kuno

### **Chefs d'équipe**

Mivroz Raymond, *Président*  
Brodard Frédéric  
Peiry Philippe

Philipona Kuno  
Surchat Georges

### **Examens chefs d'équipe**

Leu Daniel  
Mivroz Raymond  
Modoux Louis

Oberson Charles-Henri  
Peiry Philippe  
Philipona Kuno  
Schouwey Jean-Luc

### **Machinistes / grutiers / mécaniciens / chauffeurs**

Surchat Georges, *Président*  
Brodard Frédéric  
Jungo Jean-Pierre

Modoux Louis  
Philipona Kuno

### **Examens grutiers / machinistes**

Surchat Georges, *Président*  
Angéloz Armand  
Berchier François

Currat Antoine  
Jungo Jean-Pierre  
Philipona Kuno

### Commission d'apprentissage et examen

Maradan Claude, *Président*  
Meyer Manfred, *Vice - Président*

Raemy Franz  
Rappo Renaldo  
Schouwey Jean-Luc

## Commissions techniques

### Commission technique

Pasquier Luc, *Président*  
Davet Jacques  
Papaux Patrick

Perler Heinrich  
Rüfenacht Martine  
Schouwey René  
Wicht Jean-Daniel

### Sécurité / Environnement

Rüfenacht Martine; *Présidente*  
Rappo Urs

Wicht Jean-Daniel

### Informatique

Brodard Nicolas, *Président*  
Bula André  
Krummenacher Alain

Progin Jean-Louis  
Wicht Jean-Daniel

## Délégations cantonales

### Assurance qualité, groupe de travail

Brodard Nicolas  
Giroud Roger

Wicht Jean-Daniel

### Ecole de constructeurs de travaux

Rüfenacht Martine

Schouwey Jean-Luc

### Société fribourgeoise des améliorations foncières

Pasquier Luc

### Surveillance Ecole d'ingénieurs Fribourg

Schouwey Norbert

### Commission paritaire des contremaîtres

Meyer Manfred  
Ropraz Bernard

Surchat Georges

### **Commission pour l'attribution de la main d'oeuvre étrangère (CAMO)**

Wicht Jean-Daniel

### **Union Patronale**

Rüfenacht Martine

### **Usine d'incinération**

Rüfenacht Martine

### **Commission Travail au noir**

René Schouwey, *Secrétaire*

Guido Sulmoni

Wicht Jean-Daniel

Pasquier Luc (S)

### **Conférence Cantonale de la Construction (CCC)**

Wicht Jean-Daniel, *Secrétaire*

Rüfenacht Martine

Pasquier Luc

Sulmoni Guido

### **Conférence Cantonale de la Construction – Gestion des Déchets (CCC – GD)**

Sulmoni Guido  
Dolder Fredy

Rüfenacht Martine (S)

### **Commission accords bilatéraux**

Schouwey René

## ***Délégations nationales***

### **Assemblées des délégués SSE**

Pasquier Luc, Président  
Rüfenacht Martine  
Sulmoni Guido

Chappuis Laurent (S)  
Dolder Fredy (S)  
Meyer Manfred (S)  
Surchat George (S)

### **Groupe stratégique SSE**

Pasquier Luc

### **Groupe d'accompagnement CN 2000**

Raemy Franz

**Refas / Resat**

Wicht Jean-Daniel

**Caisse d'assurance (ASSE – SSE)**

Schuwey Norbert

**Caisse compensation militaire (CCM – SSE)**

Antonietti Kurt

**AG Verlag Hoch- und Tiefbau**

Schuwey Norbert

**Commission SIA 118**

Schouwey Jean-Luc

**CAN 173**

Möhl Paul

**Marché intérieur**

Pasquier Luc

**Commission I formation des maçons**

Maradan Claude

**Surveillance école de Sursee**

Schorderet Edgar

**Commission centrale examens machinistes**

Largo Jean-Pierre, Président

**Commission I examens machinistes**

Surchat Georges

Philipona Kuno

**Commission centrale examens entrepreneurs et maître-maçons**

Doutaz Pascal

**Commission I examens des entrepreneurs**

Doutaz Pascal  
Bula André

Schorderet Edgar

**Commission I examens maîtres-maçons**

Rossier Michel

Pasquier Serge

**Examens I des contremaîtres**

Bula André

**Commission centrale ASTP**

Schouwey Jean-Luc

**Parifonds-Construction – Fonds social paritaire**

Buchmann Joseph

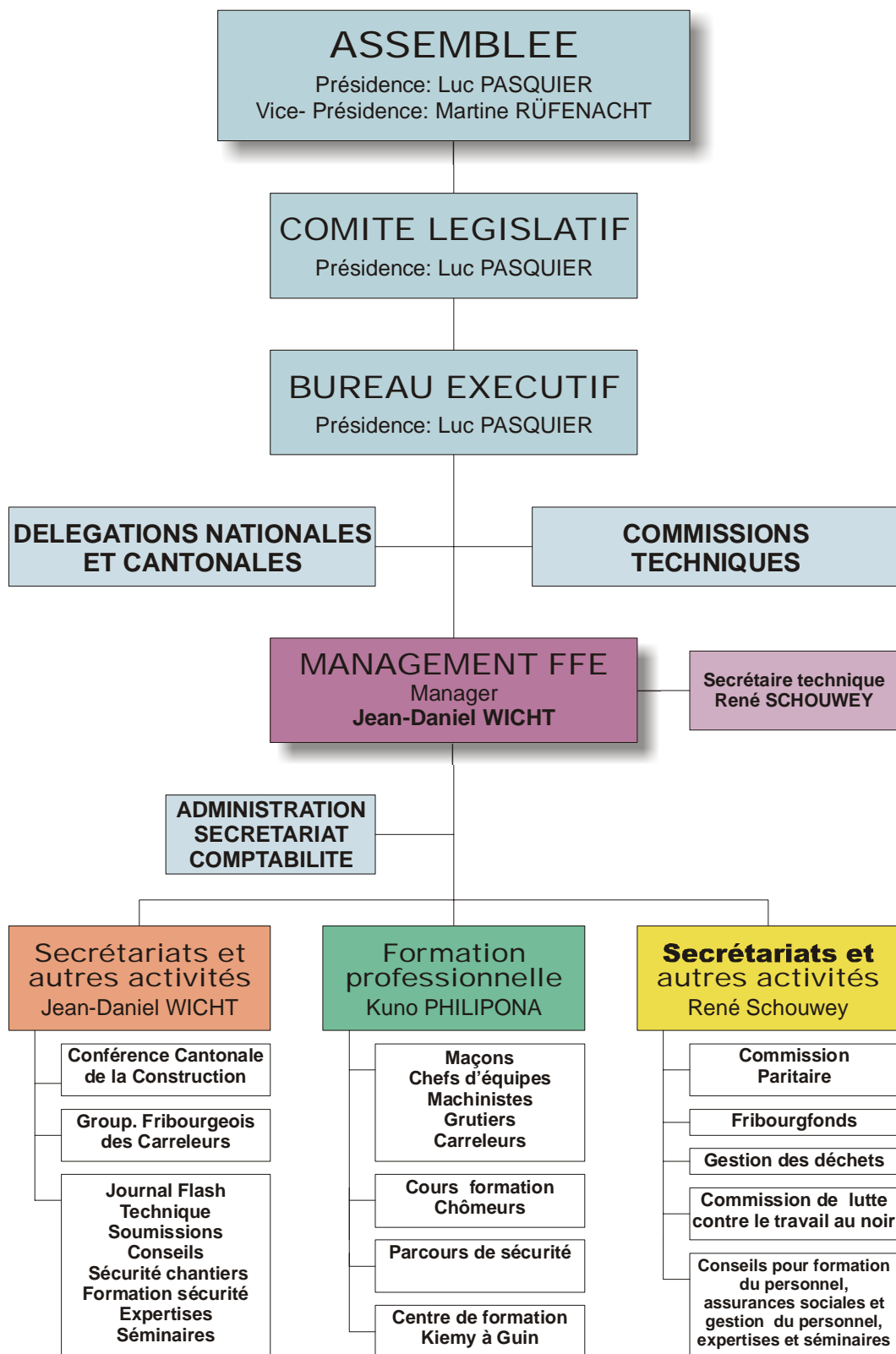
**Commission romande de la FP(S)**

Papaux Patrick

**Commission « REDS »**

Wicht Jean-Daniel

# ORGANIGRAMME DE LA FEDERATION





## FORMATION PROFESSIONNELLE

### ***Cours d'introduction pour les futurs maçons***

Ces cours orientés sur la pratique constituent la plus grande partie de l'activité de notre équipe de la formation professionnelle. Nous avons en général une centaine de jeunes en formation, répartis sur les trois années scolaires.

Les ouvriers qui préparent les examens pour obtenir le CFC selon l'article 41 de la formation professionnelle participent aussi à ces cours d'introduction avec la classe qui est en 3<sup>ème</sup> année.

Les cours d'introduction ont des durées différentes en fonction de l'année scolaire :

- 8 semaines pour la 1<sup>ère</sup> année
- 6 semaines pour la 2<sup>ème</sup> année
- 4 semaines pour la 3<sup>ème</sup> année

En général, chaque année scolaire a 2 classes, ce qui implique une occupation quasi constante de la halle des maçons par les apprentis.

Pour la première fois, des cours ont eu lieu en dehors du cadre habituel. Nos apprentis, comme ceux de toute la Suisse romande, ont participé activement à la construction de la Tour du Moron dans le Jura Bernois. Ce sont ceux de 2<sup>ème</sup> année qui ont eu le privilège de participer à cette réalisation entre le 21 août et le 1<sup>er</sup> septembre 2000. Ils ont effectué un stage de deux semaines, acquérant ainsi des connaissances dans le travail de la pierre naturelle.

### ***Cours d'introduction pour les futurs carreleurs***

Ces cours sont en général organisés en parallèle des cours d'introduction de maçons et comptent une bonne vingtaine d'apprentis répartis sur les 3 années scolaires.

### ***Organisation d'un stage***

Pour la deuxième année consécutive, nous avons organisé un stage pratique pour les futurs apprentis maçons du 28 février au 3 mars 2000. Plusieurs jeunes, effectuant leur dernière année de scolarité obligatoire, ont suivi avec intérêt le programme proposé. Ces jeunes ont été inscrits soit par les entreprises ou directement par les orienteurs professionnels des divers cycles d'orientation.

A la fin du stage, un petit test a été organisé, permettant de juger les aptitudes des stagiaires. Ce système offre l'avantage aux entreprises de pouvoir engager un apprenti en toute connaissance de cause, car ces résultats peuvent être communiqués à l'entreprise.

### ***Cours pour machinistes et pour grutiers***

Lors d'une petite fête organisée à leur intention, le 15 avril 2000, au centre de formation de la FFE à Kiemy, les 40 lauréats ont reçu leur diplôme de machiniste. Cette distinction reconnue dans toute la Suisse, récompensait un examen réussi d'un jour et une formation, de 15 jours de cours, dispensée en deux blocs séparés par plusieurs centaines d'heures de pratique sur les chantiers.

Nous pouvons relever un très grand succès pour ce cours. L'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance sur les grues qui impose le permis pour la conduite de ces engins n'y est certainement pas étrangère. Mais nous devons aussi relever que les entreprises se soucient de plus en plus de la qualification de leur collaborateur.

## ***Cours pour chefs d'équipe***

Ces cours organisés depuis de nombreuses années, par notre association, rencontrent toujours un vif succès auprès des entreprises, aussi bien dans le canton qu'à l'extérieur.

Les exigences élevées fixées dans le règlement, CFC de maçon ou de constructeur de routes, être âgé de 21 ans au moins et avoir 2 ans de pratique au minimum, de même qu'un niveau d'examen assez difficile ont fait la renommée de cette école.

Les candidats qui obtiennent le diplôme peuvent être admis sans examen à l'Ecole de contremaître à Tolochenaz.

Au cours de la cérémonie commune de remise des diplômes pour les chefs d'équipes et les machinistes nous avons eu le plaisir de fêter 19 lauréats.

Une nouvelle volée de 18 élèves a commencé sa formation.

## ***Parcours de sécurité***

Notre parcours de sécurité suscite lui aussi un très grand intérêt auprès de nos entreprises membres. Sa notoriété a dépassé le cadre de l'association et les frontières cantonales. De nombreuses entreprises, hors cantons, sont venues faire l'exercice. On en veut pour preuve la participation régulière de l'école de chefs de chantier, ainsi que d'autres institutions réputées.

Ce succès a incité les responsables de la formation professionnelle à créer un nouveau parcours de sécurité. Le 20 octobre 2000 les responsables de sécurité des entreprises ont pu venir se rendre compte de visu de la qualité de ce nouvel outil de promotion de la sécurité.

## ***Cours VAM***

Ces cours pour demandeurs d'emploi sont organisés par notre fédération sur mandat du VAM (Verein für active Massnahmen) à Flamatt.

La forte régression du chômage a provoqué une diminution importante de la demande pour ce genre de formation. En 2000, seul 2 cours de 3 semaines ont eu lieu.

## ***Foire de Fribourg 2000***

Dans le cadre village des métiers, notre association s'est présentée à la Foire de Fribourg 2000. Notre stand, sur lequel avaient aussi pris place la SUVA, les carreleurs et un tailleur de pierre, a connu un très grand succès.

Notre présence à cette manifestation est pleinement justifiée car nous avons la certitude que notre assiduité permet de faire connaître aux jeunes, les diverses professions du secteur principal de la construction. Nous profitons des ces lignes pour remercier la HG Commerciale à Givisiez, plus particulièrement son directeur Monsieur Werner Feller, pour son appui inconditionnel et pour l'organisation du sponsoring.

Nous avons aussi profité de cette manifestation pour inviter tous nos membres à un apéritif, dans le but de resserrer les liens entre collègues. Tous ceux qui sont venus ont particulièrement apprécié ce moment d'agrément.

## DIVERS SECRETARIATS GERES PAR LA FFE

### **Conférence cantonale de la construction (CCC)**

Présidée l'année 2000 par Luc Pasquier, notre Président, jusqu'à l'assemblée annuelle du mois de septembre, puis par Monsieur Jean-Bernard Demont, président de la SIA section Fribourg, la CCC a entrepris de nombreuses actions.

Elle a organisé deux séminaires, l'un sur la gestion des déchets et l'autre sur les critères d'adjudication. Elle est également intervenue à la fin de l'année dernière, auprès de l'Etat de Fribourg, afin d'avoir quelques explications concernant la condition fixée, prix bloqués jusqu'à l'achèvement complet des travaux, pour l'Université de Péroles II. Suite à la rencontre fructueuse organisée avec l'architecte cantonal, Monsieur Charles-Henri Lang, le département des bâtiments s'est dit prêt à assouplir ces conditions à l'avenir.

En dehors des comités et des rencontres avec les autorités de ce canton, la CCC a délégué certaines tâches à des commissions dont le bilan annuel peut se résumer ainsi.

#### **Groupe de travail "Critères d'aptitude et d'adjudication"**

Le groupe de travail a terminé ses réflexions et par la même son activité en organisant un séminaire à Grangeneuve, le 28 juin 2000, pour présenter son travail.

Plus de 150 personnes ont répondu à l'invitation de la CCC et ont suivi avec intérêt les exposés des différents intervenants. Après l'introduction et les salutations de Luc Pasquier, Jean-Daniel Wicht a présenté en détail le document intitulé "**aide-mémoire pour l'évaluation des entreprises et de leurs offres en fonction des critères d'aptitude et d'adjudication et de leur pondération**". Par la suite, Maître Denis Esseiva a rappelé au public les erreurs à ne pas commettre lors de la préparation des critères d'aptitude et d'adjudication d'un marché public. Il a illustré son propos avec de nombreux exemples tirés de l'actualité et d'expériences malheureuses.

Avant d'ouvrir le débat, Monsieur Christian Pfamatter, juge au tribunal administratif, a présenté la jurisprudence actuelle en la matière.

Les nombreuses questions des invités, conseillers communaux, mandataires, entrepreneurs, représentants des services de l'Etat, ont montré l'intérêt, mais aussi l'inquiétude des milieux concernés pour organiser une procédure respectueuse des législations en vigueur.

#### **Contrôle des déchets de chantier**

Présidée par M. Aloïs Page, Architecte à Romont, cette Commission, placée sous l'égide de la CCC, a pour fonction première de veiller à une élimination correcte des déchets de chantiers.

Pour y parvenir, deux inspecteurs sillonnent le canton. Leur travail consiste tout aussi bien à conseiller et à inciter les entreprises à éliminer les déchets d'une manière conforme qu'à repérer et à faire le rapport des entreprises qui ne respectent pas les législations en vigueur. L'année passée, ils ont effectué un peu plus de 800 contrôles. Si nous pouvons relever que la situation s'améliore, nous remarquons aussi qu'un important travail d'information reste à faire.

Informier est l'un des objectifs principaux de la Commission. Elle y attache une grande importance, pour preuve, le séminaire organisé le 12 avril 2000 à Grangeneuve fut un grand succès, au vu de l'importante participation (plus de 150 personnes). Cette réunion qui avait pour thème "**gestion des déchets, responsabilités, coûts**" a vu plusieurs orateurs présenter des sujets tels que : principes de gestions des déchets de chantiers; traitement des déchets au niveau de l'offre et des devis, preuve de l'élimination; les lieux d'élimination et leurs coûts; tâches des responsables de la gestion des déchets du point de vue de l'entrepreneur; les contrôles de la CCC. Lors du débat qui a suivi, on a pu constater tout l'intérêt que porte certaines entreprises à la protection de la nature. Une brochure relatant les divers exposés a été éditée et est à disposition sur demande.

### **Internet**

Un autre groupe de travail s'est penché sur le site Internet de la CCC et par la même occasion sur le site de la FFE. Si les deux sites précités sont agréables à l'œil et à l'utilisation, le groupe de travail a constaté, à l'évidence, que l'objectif recherché, lors de leur création, n'a pas été atteint. En effet les concepteurs voulaient une participation active des partenaires de la CCC et des membres de la FFE. Ceux-ci n'ont pas répondu à leur invitation, cette nouveauté n'étant pas encore entrée dans les mœurs de tous les acteurs de la construction du canton de Fribourg.

Constatant que la publicité de ces sites est relativement discrète depuis 1996, qu'ils sont peu consultés par les utilisateurs potentiels et qu'ils sont rarement mis à jour, le groupe de travail a proposé au comité de simplifier la conception, de former une personne de la FFE pour la gestion des deux sites, d'investir dans l'achat d'un logiciel permettant la modification des pages web directement par le secrétariat, sans passer par la société hébergeant les données. Ces propositions ont été acceptées à l'unanimité par le Comité de la CCC à la fin de l'année dernière.

2001 devrait être l'année du changement pour ces deux sites, une nouvelle philosophie basée sur l'information aux membres et non des membres, sur la mise en place de liens avec d'autres sites ayant un intérêt pour les métiers de la construction.

Vous pouvez consulter le site de la CCC en tapant : [www.construction.ch](http://www.construction.ch).

### **Groupement Fribourgeois des Carreleurs (GFC)**

Plusieurs séances de Comité ont été convoquées en l'an 2000 dont les principaux sujets évoqués ont été les suivants :

- Foire de la rénovation Moderna
- Sécurité, directive MSST
- Formation professionnelle

L'assemblée générale du 6 juillet 2000 a été conduite pour la dernière fois par Monsieur August Del Monico, président du groupement et membre du comité du GFC depuis sa fondation en 1968. Ce dernier fut chaleureusement remercié et applaudi par les membres pour les nombreux services rendus à la cause des carreleurs du canton de Fribourg. Le Comité s'est reconstitué au mois de septembre et a nommé à la présidence du groupement Monsieur Walter Sassi de Fribourg.

### **Parifonds-Fribourfonds (CFP)**

Cette Commission, présidée par M. Luc Pasquier, gère les fonds paritaires qui sont aux nombres de trois. Il s'agit du :

- Fonds d'application
- Fonds de formation
- Fribourfonds-Constructions

Les deux premiers sont alimentés par des versements du Parifonds Suisse et leur utilisation est régie par un règlement établi par le Parifonds Suisse.

Pour le troisième, il appartient à la Commission de le gérer selon les statuts.

Le Fribourfonds-Construction verse notamment prestations des complémentaires aux personnes fréquentant des cours, fournit gratuitement des caisses à outils et des chaussures de sécurité aux apprentis maçons de 1<sup>ère</sup> année, intervient lors de transports de corps d'ouvriers étrangers décédés, par une contribution aux frais de rapatriement, accorde une aide en cas de détresse sociale causée, par exemple, par un d'accident ou par la maladie. Le Fribourfonds-Construction prend aussi en charge les frais de campagnes de propagande, de recrutement en faveur de la profession, etc. Il verse aux organisations syndicales une partie de ses recettes, pour rembourser les contributions payées par les travailleurs syndiqués.

## **Commission professionnelle paritaire (CPP)**

Présidée par Me Richard Waeber, les tâches de cette Commission consistent notamment à surveiller l'application des dispositions contractuelles de la Convention nationale pour le secteur principal de la construction (CN 2000) et de la CCT locale, ainsi que d'arbitrer les litiges qui en découlent.

Comme pour toutes les autres activités paritaires, nous avons dû déplorer la politique de la chaise vide pratiquée par le SIB et le SYNA au cours du dernier semestre.

Six mois sans réunions ont provoqués un important retard dans le traitement des dossiers.

Compte tenu qu'une forte augmentation des cas est intervenue au cours du dernier trimestre 2001, qu'elle s'est poursuivie tout au long de l'année 2002 l'année 2003 s'annonce très chargée pour la Commission.

**Activité** 5 réunions de la Commission ont permis de traiter de nombreux dossiers, notamment :

- les rapports des inspecteurs
- les rapports suite aux contrôles de salaires dans les entreprises
- les horaires
- les recours
- divers contacts
- l'organisation et le fonctionnement de la Commission
- diverses demandes

Certaines activités décrites ci-dessus méritent d'être commentées un peu plus dans le détail.

**Les rapports des inspecteurs.** Depuis que les inspecteurs de la Commission tripartite de surveillance du travail au noir sont opérationnels, soit depuis le dernier trimestre de l'année, nous recevons des rapports qui dénoncent des cas de plus en plus complexes de non-respect des conventions collectives.

Si les cas de non-respect de l'horaire normal de travail sont encore l'objet de la majorité des rapports, le fait que les inspecteurs aient le pouvoir d'auditionner les ouvriers qu'ils rencontrent sur les chantiers, met à jour régulièrement d'autres infractions à la Convention collective.

Parmi celles-ci, on peut relever par exemple :

- le non-respect des éléments essentiels de la CN tels que les salaires de base, les indemnités de repas et de déplacements etc...
- la soustraction aux charges sociales
- des privés ou des agriculteurs occupant du personnel, faisant acte d'entreprise sans respecter la CN
- des pseudos indépendants travaillant ensembles
- des entreprises étrangères qui ont enfreint la convention sur plusieurs de ces aspects

A noter aussi que les rapports transmis par les institutions de lutte contre le travail au noir d'autres cantons nous informent d'infractions à la CN commises par des entreprises fribourgeoises travaillant à l'extérieur du canton. Ces informations donnent souvent lieu au déclenchement d'une procédure d'enquête.

**Les contrôles d'entreprises.** Cette partie de notre activité n'a malheureusement pas pu bénéficier du temps qu'il aurait fallu lui consacrer. Ceci, hormis les raisons évoquées dans le préambule essentiellement par manque de moyens

**Les horaires.** On peut regretter que de nombreuses entreprises qui dérogent à celui proposé par notre Commission ne soumettent pas leur calendrier à notre approbation.

### **Les recours**

Pour parvenir à ces objectifs, une délégation de la CPP procède à des vérifications de salaires dans les différentes firmes. En 2000, plus de 30 contrôles ont été effectués dans les entreprises et certains ont révélé quelques manquements importants au respect de la CN 2000.

Les contrôles du travail du samedi ont été assumés par deux inspecteurs dûment mandatés. Ils ont rédigé de nombreux rapports qui ont été traités en Commission. Beaucoup d'amendes ont été infligées. Certains dossiers ont été rapidement liquidés tandis que d'autres ont fait l'objet d'une dénonciation auprès du Tribunal arbitral du canton.

Plusieurs travailleurs ainsi que des Maîtres d'ouvrage ont aussi été sanctionnés pour avoir contrevenu aux dispositions conventionnelles en effectuant du "travail au noir". Ce travail n'est généralement pas signalé aux assurances sociales, aux impôts, et par conséquent il entre en concurrence directe avec les entreprises qui respectent scrupuleusement la CN 2000 et la CTT.

La Commission effectue aussi un important travail d'information en diffusant aux membres et aux non-membres un aide-mémoire aidant à l'application de la CN 2000 et de la CTT.

D'autre part, elle informe aussi régulièrement les Maîtres d'ouvrages publics des entreprises qui ne respectent pas la CN 2000.

Afin de faciliter la tâche aux entreprises pour répondre aux demandes d'attestation de respect de la CN, la Commission, par le biais de notre secrétariat, a mis sur pied un service d'abonnement permettant aux entreprises de disposer à tout moment d'une attestation à jour. On peut affirmer que ce service est un succès car la quasi-totalité des demandeurs réguliers d'attestations y ont adhésés.

De nombreuses autorisations pour des travaux en dehors de l'horaire normal de travail ont été accordées. Nous relevons que très peu de demandes ont été refusées, la plupart étant parfaitement justifiées. A noter aussi que dans ce domaine, le secrétariat a fait le maximum pour soulager le travail administratif des entreprises, se chargeant, par exemple, de transmettre directement les demandes à l'office du travail lors de travaux de nuit ou du week-end.

Nous devons aussi relever l'excellente collaboration entre les partenaires sociaux dans le cadre de cette commission.

### ***Commission tripartite de surveillance du travail au noir***

Mise sur pied en 2000, cette Commission, présidée cette année là par M. Gilbert Stempfeli, a pour but de lutter contre le travail au noir. Les entreprises et les particuliers qui travaillent au noir entrent en concurrence directe, d'une manière déloyale, avec les entreprises qui respectent scrupuleusement les lois, les règles et les Conventions collectives de travail.

Dans le canton de Fribourg, le travail au noir soustrait quelques 800 à 900 millions de francs de revenus au fisc et aux assurances sociales, selon une étude de l'Université de Linz. Dès lors, les pertes annuelles pour l'Etat de Fribourg, pour les communes et les assurances sociales s'élèvent à plusieurs dizaines de millions de francs.

Les PME sont les principales victimes de cette économie parallèle, car elles sont souvent confrontées à la concurrence d'offres en dessous du prix de revient.

Il existe différentes formes de travail au noir :

- le travail au noir proprement dit qui est effectué par un travailleur en faveur d'un tiers, à l'insu de son employeur régulier ;
- le travail clandestin qui est effectué par une personne travaillant en Suisse sans autorisation légale, avec omission de versement des charges y afférentes et sans déclaration de gain à l'administration fiscale ;
- le travail au gris qui est effectué sans autorisation de police, mais avec le versement des prestations au fisc et aux institutions sociales ;
- le travail dissimulé qui est effectué par une personne et déclarée comme indépendante, alors que le travail est en réalité soumis à un contrat de travail ;
- le travail non déclaré qui est effectué sans déclaration de gain, alors que le travailleur bénéficie de prestations d'assurance sociale, notamment d'assurance-chômage ;
- l'infraction à la sous-traitance est considérée comme telle lorsqu'il y a sous-traitance à une entreprise qui ne respecte pas la législation sur le travail et les assurances sociales ainsi que les Conventions collectives de travail.

La Commission de surveillance est composée de quatre représentants de l'Etat de Fribourg (la Police des étrangers et des passeports, l'Etablissement cantonal des assurances sociales et le Département de l'industrie, du commerce et de l'artisanat), un représentant de chaque association ayant signé la convention et un secrétaire avec voix consultative

Cette commission est un atout pour préserver le milieu du travail de la construction ainsi que toutes les autres institutions ayant un rapport avec ce domaine.

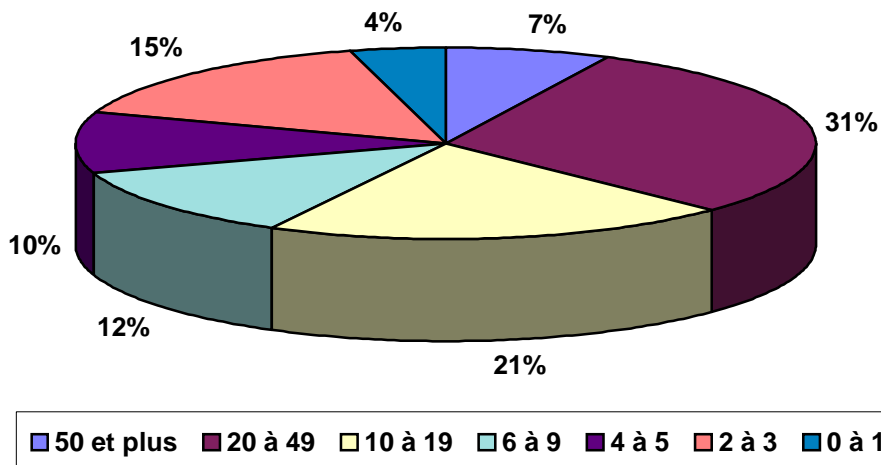
Lors de cette première année d'activité, la Commission s'est surtout investi dans la mise en place des structures, notamment le choix des inspecteurs et la création du secrétariat à la FFE. Elle a aussi réalisé une partie du cadre administratif en élaborant différents documents indispensables à son bon fonctionnement.

La Commission s'est aussi attachée à trouver une solution pour coordonner les contrôles du travail au noir avec ceux de la gestion des déchets. Cette démarche a reçu un excellent écho de tous les milieux concernés. Un accord devrait être trouvé tout prochainement.

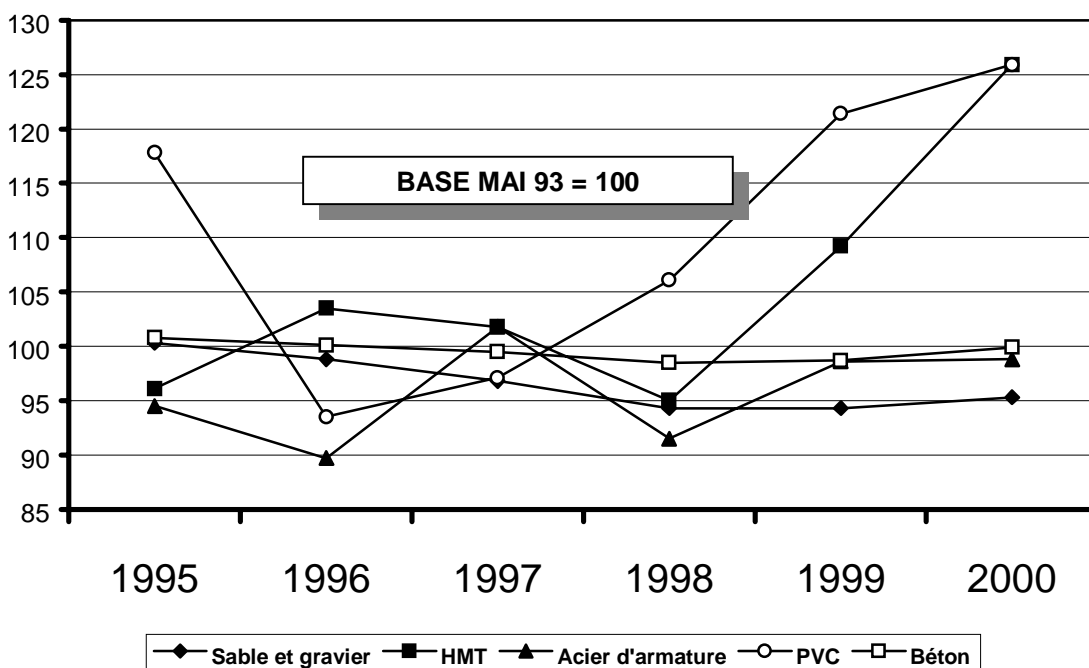
Les contrôles seront effectués en 2001 par deux inspecteurs, MM. Jean-Marie Guinnard et Dominik Brühlhart, spécialement formés à cet effet et accrédités par l'Etat de Fribourg. Ils agiront en collaboration avec la Police et pourront faire appel à elle si le cas le nécessite. Ces contrôles seront répartis sur toutes les parties géographiques du canton.

## STATISTIQUES / STATISTIKEN

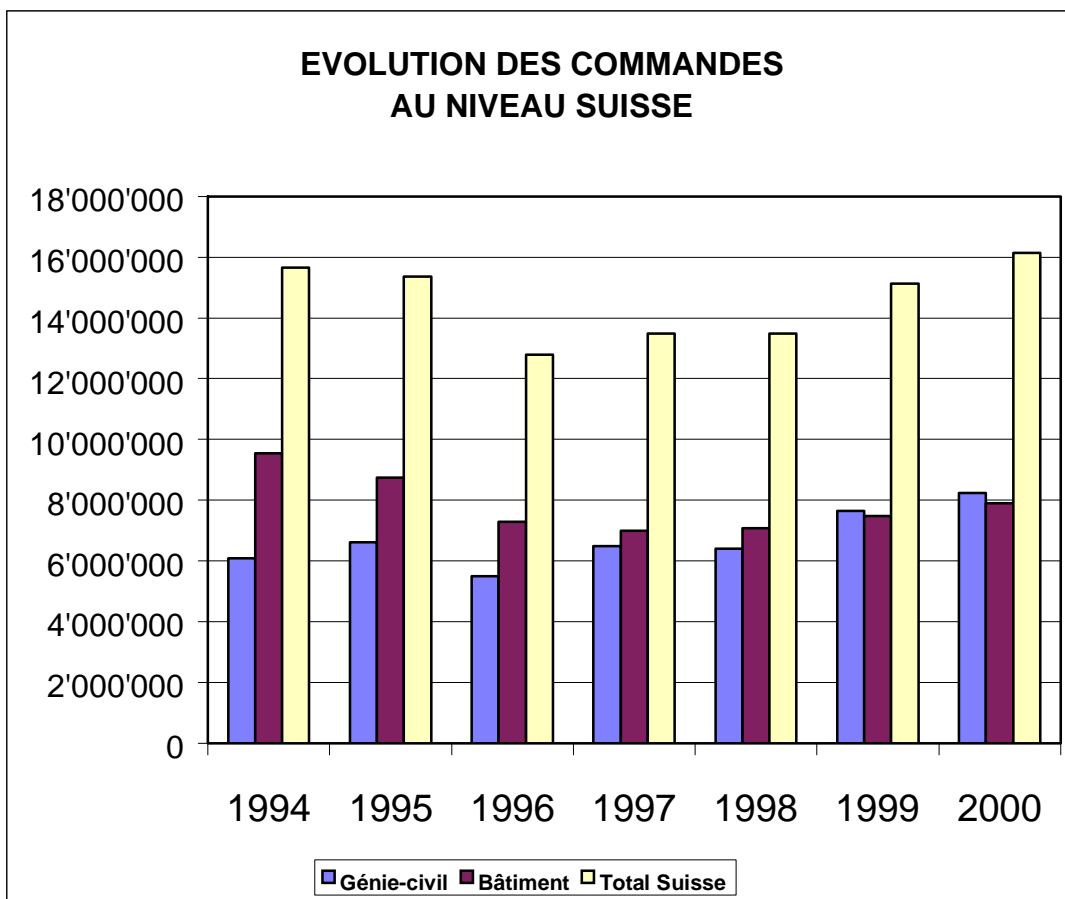
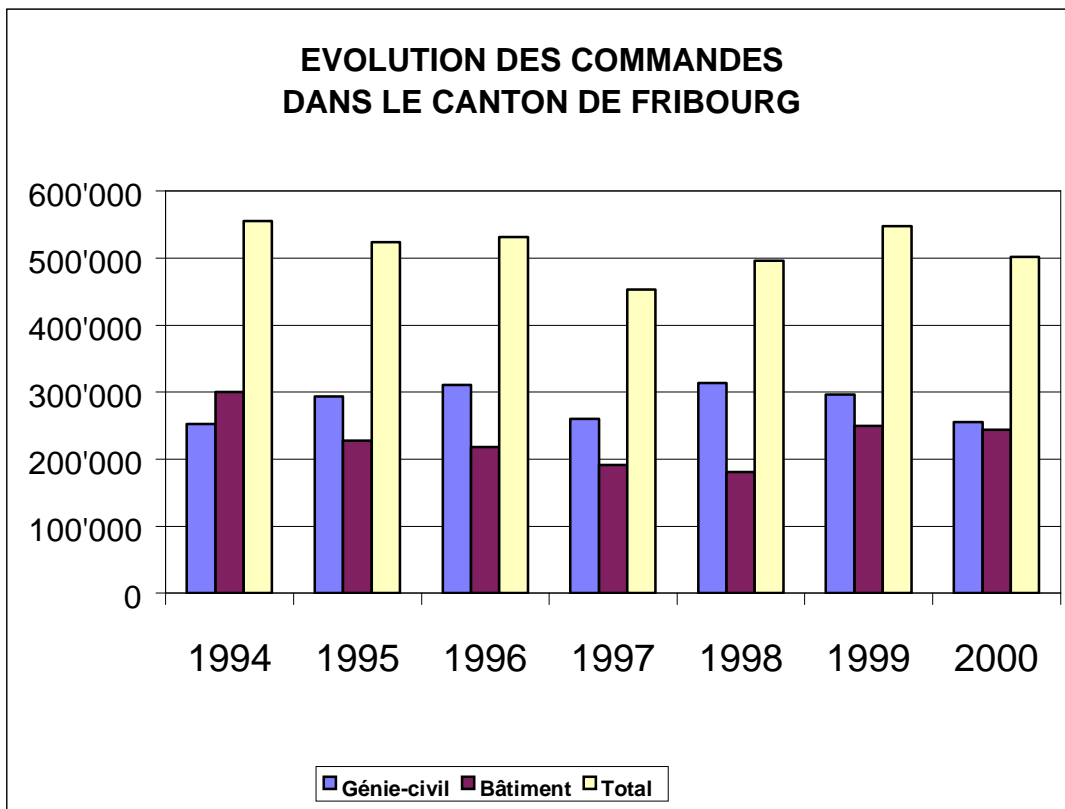
### REPARTITION DES MEMBRES SELON LA TAILLE DE LEURS ENTREPRISES



### VARIATION DES PRIX DANS LA CONSTRUCTION







## CONCLUSION / SCHLUSSFOLGERUNG

Pour le secrétariat de notre association professionnelle, l'année 2000 restera gravée dans les mémoires comme une année de changement, une année d'adaptation, une année de réorganisation. La tâche était certes difficile, mais combien motivante, pour les soussignés. Il a fallu d'abord organiser ou réorganiser les différents services rendus aux membres, repenser la gestion de chaque secrétariat afin de gagner en performance, créer une base de données unique pour toutes les tâches de la FFE. L'informatisation des tâches répétitives a été l'une des préoccupations premières des collaborateurs de l'association, l'informatique étant là pour libérer du temps pour d'autres activités. Le plan comptable de la FFE a également été passé en revue et fondamentalement modifié. Chaque dépense liée a été analysée, chaque abonnement à un service a subi la question ; est-ce vraiment nécessaire ? Parallèlement à ces questions et changements, le souci permanent du personnel a été de répondre à l'attente des membres, c'est à dire d'assurer un service minimum.

A la fin de l'année concernée par le présent rapport, sans vouloir crier victoire, nous pouvons dire que la première mission est accomplie. Suite aux importants changements, les affaires roulent à nouveau normalement. Nous pouvons enfin penser à développer de nouvelles activités. Si 2000 n'a pas été riche en événements, réorganisation oblige, nous voulons qu'à l'avenir il se passe quelque chose régulièrement dans notre association.

Notre leitmotiv sera toujours le suivant pour les années à venir :

### à l'écoute et au service des membres

*Für das Sekretariat unseres Berufsverbandes wird sich das Jahr 2000 in den Gedächtnissen als ein Jahr des Wechsels, der Anpassungen und der Reorganisation einprägen. Die Aufgabe war bestimmt schwierig, aber für die Unterzeichneten sehr motivierend. Zuerst mussten die den Mitgliedern erwiesenen Dienste organisiert oder reorganisiert werden. Die Führung jedes einzelnen Sekretariates ist überdacht worden, um an guter Leistung zu gewinnen. Es musste eine einzige Datenbank für alle Aufgaben, die der FBV zu erledigen hat, erstellt werden. Die Informatisation der immer wiederkehrenden Aufgaben war eine der ersten Aufgaben der Mitarbeiter des Verbandes. Die Informatik ist da, um Zeit für andere Tätigkeiten zu gewinnen. Der Buchhaltungsplan wurde überprüft und fundamental abgeändert. Jede Ausgabe wurde überprüft, jedes Abonnement wurde der Frage ausgesetzt, „ist dies wirklich notwendig?“ Gleichzeitig zu diesen Fragen und Änderungen ist die ständige Sorge des Personals auf die Erwartungen der Mitglieder zu antworten, d.h. ein Minimum an Diensten zu gewährleisten.*

*Am Ende des betreffenden Jahres dieses vorliegenden Reportes, ohne dass wir Sieg sagen wollen, können wir sagen, dass unsere Mission erfüllt ist. Nach den grossen Änderungen laufen die Tätigkeiten wieder normal. Endlich können wir daran denken neue Aufgaben zu entwickeln. Wenn das Jahr 2000 nicht reich an Ereignissen war, Reorganisation verpflichtet, möchten wir dass zukünftig regelmässig einiges in unserem Verband passiert.*

*Unser Leitmotiv wird für die nächsten Jahre immer das folgende sein:*

### Den Mitgliedern Zuzuhören und zu Ihren Diensten

**FEDERATION FRIBOURGEOISE DES ENTREPRENEURS**

**Le Manager**

**Jean-Daniel Wicht**

**Le Secrétaire technique**

**René Schouwey**

## ANNEXES AU RAPPORT ANNUEL

Liste des membres du comité de la FFE

Liste des membres de la FFE

Liste des membres honoraires

Liste des membres vétérans